



Enquête de 2006 sur les industries de services : services conseils

If you prefer to receive this document in English, please call us toll-free at: 1 888 881-3666.

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2006 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec la Ligne d'aide de Statistique Canada au numéro ci-dessous.

Ligne d'aide : 1 888 881-3666

Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi. **L'Agence du revenu du Canada ne peut accéder à aucun dossier d'enquête individuel de Statistique Canada.**

Tous les résultats d'enquête sont soigneusement soumis à une sélection préliminaire avant leur publication afin de s'assurer qu'ils ne peuvent être utilisés dans le but d'extraire des renseignements sur une entreprise particulière.

À TITRE
D'INFORMATION
SEULEMENT

Table des matières

	Page
B - Activité commerciale principale	2
C - Renseignements sur la période de déclaration	3
F - Caractéristiques de l'industrie	3
G - Effectif	5
H - Ventes selon le type de client	5
I - Ventes selon l'emplacement du client	6
J - Transactions internationales en services	6
K - Répartition provinciale et territoriale	6
Renseignements généraux	6
Objet de l'enquête	6
Ententes de partage de données	6



B - Activité commerciale principale

1. Veuillez décrire l'activité principale de votre entreprise

Pour vérifier que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire la nature de votre activité commerciale. La description devrait énoncer brièvement les principales activités de votre unité commerciale.

2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

Cochez la case correspondant à l'activité qui génère la plus grande partie de vos revenus.

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune de ces activités.

Services de conseils en gestion administrative et en gestion générale

- a) Les consultants en gestion administrative fournissent des conseils et de l'assistance aux organisations distinctes relativement aux activités de gestion administrative suivantes.

Inclure :

- la planification et la budgétisation financières;
- la gestion de l'avoir et de l'actif;
- la gestion des documents;
- la planification administrative;
- la planification stratégique et organisationnelle;
- le choix d'un site;
- l'aide au démarrage d'entreprises;
- l'amélioration des processus administratifs.

Exclure :

- les unités commerciales qui ne fournissent pas de services de conseils aux autres entreprises;
- les unités commerciales qui fournissent des services de bureau ou des services administratifs généraux au jour le jour;
- les gestionnaires de fonds commun de placement;
- les courtiers en placements;
- les services de gestion de portefeuille et de patrimoine;
- les entreprises de gestion immobilière.

- b) Les consultants en gestion générale fournissent une gamme complète de services de conseils à d'autres entreprises.

Inclure :

- les conseils administratifs;

- les conseils en marketing;
- les conseils en distribution physique et en logistique;
- autres services de conseils en gestion.

Exclure :

- les unités commerciales fournissant principalement des services de conseils en ressources humaines;
- les unités commerciales qui ne fournissent pas de services de consultation aux autres entreprises;
- les unités commerciales qui fournissent des services de bureau ou des services administratifs généraux au jour le jour;
- les gestionnaires de fonds commun de placement;
- les courtiers en placements;
- les services de gestion de portefeuille et de patrimoine;
- les entreprises de gestion immobilière.

Services de conseils en ressources humaines et en recherche de cadres

- a) Les consultants en ressources humaines offrent des services d'actuariat, de consultation en rémunération et en avantages sociaux.

Inclure :

- les services de consultation en évaluation de personnel;
 - les services de consultation en relations de travail;
 - les services de consultation en gestion du personnel;
 - les conseils et l'assistance relatifs à des questions de gestion des ressources humaines telles que les politiques, les pratiques et les procédures en matière de ressources humaines et de personnel;
 - planification, la communication et l'administration des avantages sociaux;
 - la planification des systèmes de rémunération ainsi que l'administration des salaires et des traitements.
- b) Les consultants en recherche de cadres fournissent des services de sélection et de présentation de cadres pour le compte de tiers.

Exclure :

- les unités commerciales qui ne fournissent pas de services à d'autres entreprises;
- la formation professionnelle et le perfectionnement en gestion.

Autres services de conseils en gestion

Inclure :

- les consultants en tarification de marchandises;
- les consultants en distribution physique;
- les consultants en logistique;
- les consultants en tarification;
- les consultants en recherche opérationnelle;
- les consultants en gestion des télécommunications;
- tous les autres consultants en gestion.

Exclure :

- les unités commerciales qui ne fournissent pas de services à d'autres entreprises;
- les consultants dans le domaine de la santé et de la condition physique;
- les consultants en foresterie;
- les entraîneurs personnels;
- les services de gestion immobilière;
- les consultants en technologie de l'information (TI).

Services de conseils en environnement

Ces unités commerciales fournissent à d'autres organisations des conseils et de l'assistance relativement à des questions environnementales telles que le contrôle de la contamination de l'environnement par des polluants, des substances toxiques et des matières dangereuses. Les consultants en environnement peuvent employer un personnel multidisciplinaire composé de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens ayant une expertise dans des domaines comme la qualité de l'air et de l'eau, la contamination par l'amiante, l'assainissement et le droit de l'environnement. Les consultants en environnement déterminent les problèmes, mesurent et évaluent les risques en matière d'environnement et recommandent des solutions.

Inclure :

- les consultants en environnement;
- les consultants pour autrui en assainissement des lieux;
- les consultants en dépollution.

Exclure :

- les unités commerciales qui ne fournissent pas de services de consultation à d'autres entreprises;
- les services de consultation en foresterie;
- les services de génie de l'environnement;
- les services d'assainissement de l'environnement.

Autres services de conseils scientifiques et techniques

Ces unités commerciales fournissent à d'autres organisations des conseils et de l'assistance relativement à des questions scientifiques et techniques.

Inclure :

- les consultants en agriculture;
- les consultants en biologie;
- les consultants en produits chimiques et en géologie;
- les consultants en sécurité et en protection;
- les consultants en gestion des déchets;
- les consultants en économie.

Exclure :

- les services de génie de l'environnement et les services d'assainissement;
- la formation en techniques et normes de sécurité;
- les consultants en foresterie.

C - Renseignements sur la période de déclaration

Veillez déclarer les données pour votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007**. Veuillez indiquer la période visée dans le présent questionnaire.

F - Caractéristiques de l'industrie

1. Services de conseils en gestion générale, administrative et stratégique

Inclure :

- les services de consultation et de soutien opérationnel touchant la politique et la stratégie de l'entreprise;
- la planification, la structuration et le contrôle global de l'organisation.

2. Services de conseils en gestion financière

Inclure :

- les services de consultation et de soutien opérationnel touchant des questions de planification et de contrôle des finances.

3. Services de conseils en gestion du marketing

Inclure :

- l'analyse et la formulation d'une stratégie de marketing;
- la formulation de politiques de service à la clientèle et d'établissement des prix;

- l'organisation du procédé de distribution.

4. Services de conseils en gestion de la production

Inclure :

- les services de consultation et de soutien opérationnel touchant l'utilisation efficace des matières dans les procédés de production;
- la gestion et le contrôle des stocks;
- les normes de contrôle de la qualité.

5. Services de conseils en gestion des ressources humaines

- les consultants en ressources humaines qui offrent des services d'actuariat;
- les services de consultation en rémunération et en avantages sociaux;
- les services de consultation en évaluation de personnel;
- les services de consultation en développement organisationnel;
- les services de consultation en gestion du personnel.

6. Services de recherche de cadres

Inclure :

- les services de sélection et de présentation de cadres pour le compte de tiers.

7. Autres services de conseils en gestion

Inclure :

- les consultants en tarification de marchandises;
- les consultants en distribution physique;
- les consultants en gestion logistique;
- les consultants en tarification;
- les consultants en recherche opérationnelle;
- les consultants en gestion des télécommunications;
- tous les autres consultants en gestion.

8. Services de conseils en économie

Inclure :

- les études et les analyses des branches d'activités industrielles;
- l'analyse économique;
- la modélisation économétrique;
- l'analyse démographique.

9. Services de conseils en technologie de l'information

Inclure :

- les services de conseils ou d'opinion d'expert sur des sujets techniques liés à l'utilisation de la technologie de l'information (TI);
- les conseils sur les besoins en matériel et en logiciels et leur acquisition;
- l'intégration des systèmes;
- la sécurité des systèmes;
- la prestation de témoignages d'expert sur des sujets concernant les TI.

10. Services de conseils en environnement

Inclure :

- les conseils et le soutien opérationnel relativement à des questions environnementales telles que le contrôle de la contamination de l'environnement par des polluants, des substances toxiques et des matières dangereuses;
- les consultants en assainissement des lieux et en dépollution.

11. Services de conseils en gestion des déchets

Inclure :

- les services de conseils et de soutien opérationnel liés au lieu d'enfouissement, aux incinérateurs ou à d'autres installations de traitement ou de disposition des déchets non dangereux.

12. Services de consultation en agriculture, en pêche et en biologie

Inclure :

- les consultants en reproduction de bétail;
- les consultants en bovins laitiers;
- les consultants en hydrologie;
- les consultants en agronomie.

13. Services de consultation relative à l'énergie, au secteur minier, à la géologie et à la géophysique

Inclure :

- les services de conception ou de consultation liés à l'extraction de pétrole et de gaz;
- l'analyse des besoins de l'utilisateur;
- l'analyse de la rentabilisation;
- l'évaluation et la sélection de logiciels;
- l'élaboration des applications;
- la gestion de projet.

À TITRE
D'INFORMATION
SEULEMENT

14. Services de conseils en sécurité

Inclure :

- les services de conseils et d'assistance traitant de questions de sécurité et de protection telles que le genre de systèmes d'alarme ou de sécurité requis;
- les services de conseils en défense.

Exclure :

- l'installation ou le soutien de tels systèmes.

15. Autres services de consultation scientifique et technique

Inclure :

- les consultants en chimie;
- les consultants en guidance sanitaire;
- les consultants en import-export;
- les autres consultants qui fournissent conseils et assistance à d'autres organisations relativement à des questions scientifiques et techniques.

G - Effectif

Pour bien mesurer la contribution de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des renseignements sur le nombre de partenaires et de propriétaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

1. Nombre de partenaires et de propriétaires non salariés (si salariés, ne le déclarez qu'à la question 2 ci-dessous)

Pour les entreprises non constituées en société, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.

2. a) Nombre d'employés rémunérés (selon le sommaire de formulaires de paye T4 de la fin de l'exercice)

Inclure :

- tous les employés qui ont reçu un T4 pour la période visée dans cette enquête.

Exclure :

- les partenaires et les propriétaires non salariés déclarés à la question 1 ci-dessus.

b) Pourcentage d'employés rémunérés qui travaillaient à temps plein

Un employé à temps plein est un employé qui travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à temps

plein en arrondissant le pourcentage au nombre entier le plus près.

3. Nombre de travailleurs contractuels (pour qui vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels)

Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à contrat pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée, comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas de T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.

4. Nombre de bénévoles (y compris les stagiaires et les étudiants d'un programme d'enseignement coopératif non rémunérés) durant la période de déclaration (les estimations sont acceptées)

Veuillez déclarer le nombre de travailleurs non rémunérés au service de votre organisation durant l'année financière.

Inclure :

- les stagiaires et les étudiants d'un programme d'enseignement coopératif non rémunérés.

5. Nombre total d'heures travaillées par des bénévoles durant la période de déclaration (les estimations sont acceptées)

Veuillez déclarer le nombre d'heures enregistrées par votre organisation pour le travail effectué par des bénévoles durant l'année financière.

H - Ventes selon le type de client

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

1. Clients au Canada

a) Entreprises

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes au secteur commercial.

Inclure :

- les ventes à des sociétés d'État.

b) Particuliers et ménages

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartiennent pas aux secteurs commercial ou gouvernemental.

c) Administrations et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes à des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

Inclure :

- les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.

2. Clients à l'extérieur du Canada

Veillez déclarer le pourcentage du total des ventes à des clients situés à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements ou les gouvernements étrangers.

Inclure :

- les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.

I - Ventes selon l'emplacement du client

Veillez fournir une estimation du pourcentage du total de vos ventes (premier point de vente) selon l'emplacement du client.

Veillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

J - Transactions internationales en services

Cette section vise à mesurer la valeur des **services importés** achetés à l'étranger ainsi que la valeur des **services exportés** aux clients étrangers. Ces services couvrent une variété de services industriels, professionnels, commerciaux et de services aux entreprises, de même que les redevances et les licences.

Exclure :

- les importations et les exportations de biens.

K - Répartition provinciale et territoriale

Cette section vise à recueillir des renseignements sur les emplacements exploités par votre entreprise durant la période de déclaration.

Veillez déclarer le nombre d'unités commerciales permanentes exploitées au Canada pendant la période de déclaration. Une unité commerciale est définie comme étant la plus petite unité pour laquelle on tient des livres distincts pour des données telles que les revenus, les dépenses et l'emploi.

Veillez déclarer les données pour les provinces ou les territoires où vous avez des unités commerciales.

Veillez indiquer si vous déclarez en dollars canadiens **ou** en pourcentages.

Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur cette branche d'activité, qui est reconnue pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans plusieurs domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec plusieurs organismes statistiques provinciaux et territoriaux.

Le but de ces ententes de partage de données consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées uniquement à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage des données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes

statistiques de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales et territoriales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Veuillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro suivant : **1 888 881-3666** ou consultez le **www.statcan.ca**.

À TITRE
Merci!
D'INFORMATION
SEULEMENT